



no de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 5 février 2021, 18 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Poste vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Monsieur Gilles Ladouceur assiste à la séance par audioconférence.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2021.

1.4 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect - Campagne de lancement de l'UMQ.

1.5 Dépôt - Avis de motion du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens.

1.6 Panneau d'interprétation pour le parc de l'Amitié - Contrat à monsieur Jean-Guy Paquin.

1.7 Renouvellement d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

1.8 Autorisation - Contrat de gré à gré pour les services professionnels en plomberie au 544, chemin du Tour-du-Lac.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.

4.2 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt/vente.

4.3 Radiation de comptes fonciers.

4.4 Vente pour taxes - Autorisation à enchérir.

4.5 Vente pour taxes - Signification d'avis.

4.6 Vente pour taxes - Paiements des arrérages et intérêts.

4.7 Autorisation - Quote-part de la MRC de Papineau pour l'année 2021.



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Installation du WI-FI pour le public aux mini-putt, plage, caserne, écocentre et CDMR.

7.2 Installation d'un monte-charge pour le camion F-250.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 L'Ordre des Urbanistes du Québec pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'urbanisme – Adhésion 2021.

8.2 Opinion juridique concernant une exigence au SADR.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

1.1

27-02-2021
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

28-02-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.



o de résolution
ou annotation

1.3

29-02-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 15 janvier 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

30-02-2021

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect - Campagne de lancement de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité



No de résolution
ou annotation

publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

Dépôt - Avis de motion du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Don Saliba à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un nouveau projet de règlement concernant la garde et le contrôle des chiens, afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (2019) 151, Gazette Officielle du Québec, page 4904 et qui est entré en vigueur le 3 mars 2020 sera adopté avec dispense de lecture.

1.6

31-02-2021

Panneau d'interprétation pour le parc de l'Amitié – Contrat à monsieur Jean-Guy Paquin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder à la conception d'un panneau d'interprétation historique qui serait installé au parc de l'Amitié (mini-putt);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Paquin a déjà réalisé plusieurs panneaux pour la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue au coût de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 500 \$ à monsieur Jean-Guy Paquin pour la réalisation d'un panneau d'interprétation historique qui serait installé au stationnement du parc de l'Amitié (mini-putt);

ET QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02-70160-649.

ADOPTÉE à l'unanimité



o de résolution
ou annotation

1.7

32-02-2021

Renouvellement d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis une borne de recharge dans le stationnement de la municipalité, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que la Municipalité devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et la Municipalité souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Sisle à signer et renouveler l'entente avec Hydro-Québec;

QUE le mode de tarification aux utilisateurs soit un tarif à l'heure.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

33-02-2021

Autorisation - Contrat de gré à gré pour les services professionnels en plomberie au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection du nouvel hôtel de ville et centre communautaire sont arrêtés à la suite des restrictions sanitaires du gouvernement;

CONSIDÉRANT les recommandations des professionnels, M. Éric Jokinen, ingénieur et de M. Pierre J. Tabet, architecte, mandatés par la Municipalité pour l'aménagement du nouvel hôtel de ville de mandater les services professionnels en mécanique du bâtiment, volet plomberie pour la préparation des plans et travaux de réaménagement de l'ancienne auberge du Lac-Simon en hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Alexandre Hudon, ingénieur de la firme « LH2 Services professionnels »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit inclure les plans et devis à l'appel d'offres public de SÉAO;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à un contrat de gré à gré pour un montant ne dépassant pas 9 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES



No de résolution
ou annotation

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de janvier ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de janvier a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

34-02-2021

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de janvier, totalisant la somme de **221 011,72 \$** et portant les numéros 17122 à 17182;
- Dépôts directs totalisant la somme de **265 022,66 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **70 055,56 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 13 décembre 2020 au 23 janvier 2021, pour un montant total de **123 649,55 \$**;
- Rémunération des élus du mois de janvier 2021 pour un montant total de **8 044,90 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sislá, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sislá, directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2

35-02-2021

Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Dépôt/vente

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet au conseil, en date à ce jour, pour examen et considération, un état des taxes municipales et autres deniers dus au 5 février 2021 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le conseil approuve ladite liste et ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre l'extrait de l'état déposé à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et autorise les procédures de vente des immeubles y étant inscrits;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisle, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 juin 2021, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

36-02-2021
Radiation de comptes fonciers

CONSIDÉRANT QU'une liste des comptes à radier a été déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces radiations touchent à des immeubles dont les taxes sont impayées et qui sont prescrites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise la radiation des comptes présentés à la liste datée du 5 février 2021, et ce, pour un montant total de 4 463.97 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

37-02-2021
Vente pour taxes – Autorisation à enchérir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 035-02-2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou un représentant de la Municipalité, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisle, ou la commis à la taxation et à la perception, Madame Mélissa Cyr, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 juin 2021, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.5

38-02-2021
Vente pour taxes – Signification d’avis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire appel aux services d’un huissier afin de faire signifier l’avis d’arrérages de taxes, avant la mise en vente aux contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales et n’ayant pas réclamé leur courrier recommandé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels d’un huissier. À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste budgétaire 02-12000-412.

ADOPTÉE à l’unanimité

4.6

39-02-2021
Vente pour taxes – Paiements des arrérages et intérêts

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil exige des contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales, l’acquittement total des arrérages, intérêts et pénalités pour les années 2019 et 2020 ainsi que pour la portion de l’année 2021 due au 1^{er} mars 2021 au moyen d’un chèque certifié, d’un mandat de poste, d’argent comptant ou d’un dépôt par une institution financière;

Et QUE tout chèque non certifié soit retourné au contribuable concerné.

ADOPTÉE à l’unanimité

4.7

40-02-2021
Autorisation – Quote-part de la MRC de Papineau pour l’année 2021

Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de 212 751,12 \$ pour les différents secteurs d’activités pour l’année 2021;

ET qui sera payable en trois (3) versements, comme suit :

- Le 1^{er} versement doit être fait au plus tard le 1^{er} mars 2021 au montant de 70 917,04 \$
- Le 2^e versement doit être fait au plus tard le 1^{er} juillet 2021 au montant de 70 917,04 \$
- Le 3^e versement doit être fait au plus tard le 1^{er} septembre 2021 au montant de 70 917,04 \$

Pour un montant total de 212 751,12 \$.

ADOPTÉE à l’unanimité



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne que les comités sont actuellement suspendus.

5.1

Monsieur le maire informe les citoyens que la Municipalité est en compétition avec d'autres municipalités avoisinantes et qu'elle est en liste pour un prix pour la conception en bois et la réalisation de son halte routière. Il remercie également l'équipe municipale précédente. Bonne chance à Bosses Design!

5.2

Concernant la pandémie, monsieur le maire remercie les citoyens pour leur résilience et en attendant la vaccination qui retarde, il recommande aux gens de faire attention et de respecter les mesures sanitaires.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

41-02-2021

Installation du WI-FI pour le public aux mini-putt, plage, caserne, écocentre et CDMR

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire donner accès à un réseau internet WI-FI gratuitement pour les gens se trouvant dans les endroits publics sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Internet Papineau en date du 26 janvier 2021 pour l'installation du réseau internet WI-FI dans différents endroits sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense d'un montant de 3 992,32 \$ plus les taxes applicables à Internet Papineau pour l'installation du réseau internet WI-FI pour le public au parc de l'Amitié (mini-putt) à la plage, à la caserne, à l'écocentre et au CDMR;

QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-02000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

42-02-2021

Installation d'un monte-charge pour le camion F-250

CONSIDÉRANT l'achat et l'installation d'un monte-charge au camion F-250 des Travaux publics pour simplifier les tâches des travaux à exécuter aux employés dans ce service;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues des compagnies « Machineries Forget », « Équipement Twin inc. » et « Attache-Remorques Gatineau »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise l'achat et l'installation d'un monte-charge de la compagnie « Attache-Remorques Gatineau » au montant de 5 874,99 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-525.

ADOPTÉE à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

43-02-2021

L'Ordre des Urbanistes du Québec pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'urbanisme - Adhésion 2021

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de l'urbanisme fait partie de l'Ordre des Urbanistes du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 705,05 \$ plus les taxes pour l'adhésion 2021 de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du Service de l'urbanisme et de l'Environnement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

44-02-2021

Opinion juridique concernant une exigence au SADR

CONSIDÉRANT la demande du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant certains questionnements portant sur le Schéma d'aménagement de la MRC de Papineau concernant les nouvelles rues;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Jérémie Vachon a demandé une opinion juridique à M^e Rino Soucy de la firme DHC Avocats, afin de comprendre la portée de ces dispositions contenues au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

La conseillère Madame Anik Bois informe les gens concernant la glissade, qu'actuellement il y a des tubes de mis à la disposition des utilisateurs pour glisser et qu'une personne-ressource a été engagée pour travailler le samedi et dimanche



No de résolution
ou annotation

de 10 h à 16 h pour distribuer les tubes. Nous avons également installé des petits foyers à l'extérieur pour se réchauffer.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

La conseillère Madame Chantal Crête mentionne qu'il n'y a pas de rencontre prévue au mois de février à cause des mesures sanitaires (Covid-19).

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour


13. LEVÉE DE LA SÉANCE

45-02-2021
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 18 h 36.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sista
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

